

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

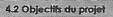


Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| 20/01 12014  | Cadre réservé à l'administration  Dossier complet le 10/4-0059   |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|
|  | 1. Intitulé du projet  |  |  |  |  |  |
| Création d'une aire de stationnement et d'une voirie de desserte pour la construction d'un centre commercial (Réf. PC: 062 09913 00015)  |  |  |  |  |  |  |
|  | ntification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire  |  |  |  |  |  |
| 2.1 Fersonne physique Nom  | Prénom   |  |  |  |  |  |
| 2.2 Personne morale  |  |  |  |  |  |  |
| Dénomination ou raison sociale   | S.S.C.V. BEAURAINS BOREAL  |  |  |  |  |  |
| Nom, prénom et qualifé de la personne<br>habilitée à représenter la personne morale  | M. DELATTRE Rodrigue   |  |  |  |  |  |
| RCS / SIRET 1 714 19 1 18 10 19 1 17   | 6 0 1 Forme juridique S.S.C.V.   |  |  |  |  |  |
| Joigne   | ez à voire demande l'annexe obligatoire n°1  |  |  |  |  |  |
|  | uv des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et<br>dimensionnement correspondant du projet   |  |  |  |  |  |
| N° de rubrique et sous rubrique  | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique   |  |  |  |  |  |
| 6-d: Infrastructure routière.  40: Aires de stationnement ouvertes au public   | Le projet prévoit la réalisation de 500 mètres linéaires de voiries d'accès et de livraison au futur centre commercial, ainsi que la création d'une aire de stationnement de 236 places de stationnement, dont 24 destinées aux personnes à mobilité réduites. |  |  |  |  |  |
|  | 4. Caractéristiques générales du projet  |  |  |  |  |  |
|  | laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire  |  |  |  |  |  |
| A.1 Nature du projet  Réalisation d'un centre commerciale, avec:  - la construction de deux bâtiments de commerce et de leurs annexes (local EDF et locaux poubelles)  - l'aménagement de la voie d'accès, des voies de livraisons et du parking  - l'aménagement des cheminements piéton  - l'aménagement des espaces verts plantés |  |  |  |  |  |  |



Construction d'un centre commercial dans une parcelle intégré au Permis d'aménager n° 062 09908 00064 (Annexe: 06) (construction d'un centre commercial "Les Longs Champs" dénommé BOREAL PARC sur la commune de BEAURAINS)

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il est prévu de réaliser le projet en une seule phase de travaux:

- création des voiries d'accès et de livraison,
- la réalisation des réseaux d'assainissements et d'alimentation (BT, GAZ, AEP, Télécom et Fibre),
- création des bâtiments, de leurs annexes et des parkings,
- Travaux de finition comprenant:
  - \* la pose de la borduration,
  - \* la réalisation des cheminements piétons,
  - \* la pose des candélabres d'éclairage public,
  - \* la réalisation des espaces verts.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après réalisation des travaux, les cellules commerciales seront livrées aux différents acquéreurs.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au[x] dossier(s) d'autorisation(s). Le projet a été soumis aux procédures administratives suivantes: - Permis d'aménager de la zone commerciale n° PA 062 09908 00064 (Annexe n° 06) - Dossier loi sur l'eau n° 062 - 2009 - 00364 (Annexe n° 08) - Plan Local d'Urbanisme (PLU), révisé le 10/03/2006, modifié le 28/11/2008, modifié le 10/12/2010. révision simple le 10/12/2013 4.4.2 Précisez la pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli Le présent formulaire est établi pour la délivrance du permis de construire n° PC 062 09913 00015 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur Bâtiment 1: 3 096.56 m² Bâtiment 2: 2 236.90 m² Espaces verts: 1 810 m² 20 0081 m<sup>2</sup> Voirie / Parking: 12 937.54 m² dont 500ml de voirie d'accès et de livraison et 236 places de stationnement. 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 48 ' 01 " Lat. 50 ° 15 ' 49 " d'implantation Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°; Adresse Postale: 5 rue des Pâquerettes Point de départ : Long. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_ Lat. \_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_ 62 217 BEAURAINS Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_ ' \_\_ " \_\_ Lat. \_\_ ° Référence cadastrale: Communes traversées : Section AE, parcelles n° 401p2, BEAURAINS. 401p3, 402p1, 402p3, 497p1. Non X 4.7 S'agit-I d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui 4.7.1 \$1 out, cette installation ou cet auvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? X 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non Si oui, de quels projets se compose le programme ? Dans le cadre du Permis de Construire n° PC 062 09913 00015, le projet s'inscrit dans le programme des travaux réalisés, conformément à la rubrique 4.3.1.

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

| 5. So  | ensibil              | ité env  | ronnementale de la zone d'implantalion envisagée   |  |  |  |  |
|--|----------------------|----------|--|--|--|--|--|
| 5.1 Occupation des sols<br>Quel est l'usage octuel des so                      | ls sur l             | e lieu d | e votre projet ?   |  |  |  |  |
| Terres agricoles classées en   | zone                 | 1AUc a   | u PLU de la ville de BEAURAINS.  |  |  |  |  |
|  |                      |          |  |  |  |  |  |
|  |                      |          |  |  |  |  |  |
|  |                      |          |  |  |  |  |  |
|  |                      |          | conisme (ensemble des documents d'urbanisme Oui X Non sols sur le lieu/tracé de votre projet ? |  |  |  |  |
| 31 001, litiliole et dule  |                      |          | le 10/03/2016, modifié les 28/11/2008 et 10/12/2010 - Zone 1AUc                                |  |  |  |  |
| Precisez le ou les   |                      |          | d'aménagement et PADD COM -ZACOM - Évaluation environnementale) approuvé le 20/12/2012         |  |  |  |  |
| reglements applicables à<br>la zone du projet                                  | opposable 23/05/2013 |          |  |  |  |  |  |
|  |                      |          |  |  |  |  |  |
|  |                      |          |  |  |  |  |  |
| Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?                            | ou les               | docun    | nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non X  |  |  |  |  |
| 5.2 Enjeux environnementaux<br>Complétez le tableau su'vant,                   | parte                | ous mo   | yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet              |  |  |  |  |
| http://www.developpement-c   | durabl               | e.gouv   |  |  |  |  |  |
| Le projet se situe-t-il :  | Oui                  | Non      | Lequel/Laquelle ?  |  |  |  |  |
| dans une zone naturelle<br>d'intérêt écologique,                               |                      |          |  |  |  |  |  |
| faunstique et florstique de<br>type I ou II (ZNIEFF) ou                        |                      | X        |  |  |  |  |  |
| couverte par un arrêté de protection de biotope?                               |                      |          |  |  |  |  |  |
|  |                      |          |  |  |  |  |  |
| en zone de montagne ?  |                      | X        |  |  |  |  |  |
|  |                      |          |  |  |  |  |  |
|  |                      | 0.00     |  |  |  |  |  |
| sur le territoire d'une  |                      | X        |  |  |  |  |  |
| commune littorale ?  |                      |          |  |  |  |  |  |
|  |                      |          |  |  |  |  |  |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une                              | П                    |          |  |  |  |  |  |
| réserve naturelle (régionale<br>ou nationale) ou un parc<br>naturel régional ? |                      | لما      |  |  |  |  |  |
|  |                      | -        |  |  |  |  |  |
| sur un territore couvert par<br>un plan de prévention du                       |                      |          |  |  |  |  |  |
| bruit, arrêté ou le cas<br>échéant, en cours                                   | Ш                    |          |  |  |  |  |  |

| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager? |     | <b>X</b> |                               |
|---|-----|----------|-------------------------------|
| dans une zone<br>humide ayant fait l'objet<br>d'une délimitation ?  |     |          |                               |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? |     |          |                               |
| dans un site ou sur des sols<br>pollués?  |     | X        |                               |
| dans une zone de répartition<br>des eaux ?  |     | X        |                               |
| dans un périmètre de<br>protection rapprochée d'un<br>captage d'eau destiné à<br>l'alimentation humaine ?                                     |     | X        |                               |
| dans un site inscrit ou classé ?  |     | X        |                               |
| Le projet se situe-t-il, dans ou<br>à proximité :   | Oui | Non      | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ?   |     | X        |                               |
| d'un monument historique<br>ou d'un site classé au<br>patrimoine mondial de<br>l'UNESCO?  |     | X        |                               |

|                   | pleter le tableau suivar<br>de l'environnement :  | Non  | De quelle nature ? De quelle importance ?  |
|-------------------|---|------|--|
| omaines (         | se jejmonitettett.  | <br> | Appréciez som mairement l'impact potentiel |
|                   | engendre-f-il des<br>prélèvements<br>d'eau ?  | X    |  |
| ssources          | impliquera-t-il des<br>drainages / ou des<br>modifications<br>prévisibles des<br>masses d'eau<br>souterraines ?   | X    |  |
| ssorices          | est-il excédentaire<br>en matériaux ?   | X    |  |
|                   | est-il déficitaire en<br>matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les<br>ressources naturelles<br>du sol ou du sous-<br>sol ?  | X    |  |
| Milieu<br>naturel | est-il susceptible<br>d'entraîner des<br>perturbations, des<br>dégradations des<br>destructions de la<br>biodiversité<br>existante : faune,<br>flore, habitats,<br>continuités<br>écologiques ? | X    |  |
|                   | est-il susceptible<br>d'avoir des<br>incidences sur les<br>zones à sensibilité<br>particulière<br>énumérées au 5.2 du<br>présent formulaire ?   | IXI  |  |

|                               | Engendre-t-il la<br>consommation<br>d'espaces naturels,<br>agricoles, forestiers,<br>maritimes ? | X |   | Le terrain est classé en zone 1AUc au PLU de la commune de Beaurains. Son aménagement est inscrit dans le SCOT |
|-------------------------------|--|---|---|--|
|                               | Est-il concerné par<br>des risques<br>technolog ques ?   |   | X |  |
| Risques<br>et<br>nuisances    | Est-il concerné par<br>des risques naturels ?  | X |   | Le terrain est situé dans une zone de sismicité faible (Annexe 10).  |
|                               | Engendre-t-il des<br>risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par<br>des risques<br>sanitaires ?  |   | X |  |
| Commodités<br>de<br>voisinage | Est-il source de<br>bruit ?<br>Est-il concerné par<br>des nuisances<br>sonores ?                 |   | X |  |
|                               | Engendre-t-il des<br>odeurs?<br>Est-il concerné par<br>des nuisances<br>olfactives?              |   | X |  |
|                               | Engendre-t-il des<br>vibrations ?<br>Est-il concerné par<br>des vibrations ?                     |   | X |  |

|   | Engendre-t-il des<br>émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par<br>des émissions<br>lumineuses ?                                  | X |   | Le projet prévoit l'éclairage des voiries.  La puissance de l'éclairage sera adaptée aux besoins, avec la possibilité de régulation en fonction des plages horaires (économie d'énergie)             |
|---|--|---|---|--|
|   | Engendre-t-il des<br>rejets polluants dans<br>l'air?   |   | X | A  |
| Pollutions                                      | Engendre-t-il des<br>rejets hydrauliques ?<br>Si oui, dans quel<br>milieu ?  | X |   | Le projet prévoit la gestion des eaux pluviales par infiltration, conformément au permis d'aménager n° PA 062 09908 00064 (annexe n° 06) et au dossier loi sur l'eau n° 62-2009-00364 (annexe n° 08) |
|   | Engendre-t-il la<br>production<br>d'effluents ou de<br>déchets non<br>dangereux, inertes,<br>dangereux?                              |   | X |  |
| Patrimoine /<br>Cadre de<br>vie /<br>Population | Est-il susceptible de<br>porter atteinte au<br>patimoine<br>architectural,<br>culturel,<br>archéologique et<br>paysager ?            |   | X | Le diagnostic archéologique a été réalisé - levée des fouilles (annexe n° 09)  |
|   | Engendre-t-il des<br>modifications sur les<br>activités humaines<br>(agriculture,<br>sylviculture,<br>urbanisme /<br>aménagements) ? |   | X | L'aménagement du terrain, pour accueillir la future zone commerciale, est prévu au PLU de la commune (zone 1AUc).  |

| Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :   |
|---|
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
| 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?   |
| Oui Non X Si oui, décrivez lesquels   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
| 7. Auto-évaluation (facultatif)   |
| 7. Auto-évaluation (facultatif)  Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pour quoi,   |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou  |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.  Compte tenu de la situation du terrain, en bordure de Route Départementale et jouxtant une zone à vocation commerciale, le projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact.   |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pour quoi.  Compte tenu de la situation du terrain, en bordure de Route Départementale et jouxtant une zone à vocation commerciale, le projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact.  Les voies de desserte et les équipements associés sont pensés dans le respect et l'intégration de l'existant.   |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pour quoi.  Compte tenu de la situation du terrain, en bordure de Route Départementale et jouxtant une zone à vocation commerciale, le projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact.  Les voies de desserte et les équipements associés sont pensés dans le respect et l'intégration de l'existant.  Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement Commercial porté par le SESDRA et  |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pour quoi.  Compte tenu de la situation du terrain, en bordure de Route Départementale et jouxtant une zone à vocation commerciale, le projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact.  Les voies de desserte et les équipements associés sont pensés dans le respect et l'intégration de l'existant.  Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement Commercial porté par le SESDRA et réaffirmé par le SCOT de la région d'Arras, approuvé le 20 décembre 2012.  |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pour quoi.  Compte tenu de la situation du terrain, en bordure de Route Départementale et jouxtant une zone à vocation commerciale, le projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact.  Les voies de desserte et les équipements associés sont pensés dans le respect et l'intégration de l'existant.  Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement Commercial porté par le SESDRA et  |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devraît en être dispensé ? Expliquez pou quoi.  Compte tenu de la situation du terrain, en bordure de Route Départementale et jouxtant une zone à vocation commerciale, le projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact.  Les voies de desserte et les équipements associés sont pensés dans le respect et l'intégration de l'existant.  Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement Commercial porté par le SESDRA et réaffirmé par le SCOT de la région d'Arras, approuvé le 20 décembre 2012.  Le projet de création de la zone commerciale se trouve en cohérence avec les orientations d'aménagement et la PADD annexés au Plan Local d'Urbanisme de la ville de BEAURAINS.  La gestion des eaux pluviales sera pensée en concertation avec la MISE et en conformité avec le Code de  |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devraît en être dispensé ? Expliquez pou quoi.  Compte tenu de la situation du terrain, en bordure de Route Départementale et jouxtant une zone à vocation commerciale, le projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact.  Les voies de desserte et les équipements associés sont pensés dans le respect et l'intégration de l'existant.  Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement Commercial porté par le SESDRA et réaffirmé par le SCOT de la région d'Arras, approuvé le 20 décembre 2012.  Le projet de création de la zone commerciale se trouve en cohérence avec les orientations d'aménagement et la PADD annexés au Plan Local d'Urbanisme de la ville de BEAURAINS.  La gestion des eaux pluviales sera pensée en concertation avec la MISE et en conformité avec le Code de l'Environnement.   |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pour quoi.  Compte tenu de la situation du terrain, en bordure de Route Départementale et jouxtant une zone à vocation commerciale, le projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact.  Les voies de desserte et les équipements associés sont pensés dans le respect et l'intégration de l'existant.  Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement Commercial porté par le SESDRA et réaffirmé par le SCOT de la région d'Arras, approuvé le 20 décembre 2012.  Le projet de création de la zone commerciale se trouve en cohérence avec les orientations d'aménagement et la PADD annexés au Plan Local d'Urbanisme de la ville de BEAURAINS.  La gestion des eaux pluviales sera pensée en concertation avec la MISE et en conformité avec le Code de l'Environnement.  Des techniques alternatives de collectes des eaux pluviales (collectes par noues et infiltration à la parcelle) |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devraît en être dispensé ? Expliquez pou quoi.  Compte tenu de la situation du terrain, en bordure de Route Départementale et jouxtant une zone à vocation commerciale, le projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact.  Les voies de desserte et les équipements associés sont pensés dans le respect et l'intégration de l'existant.  Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement Commercial porté par le SESDRA et réaffirmé par le SCOT de la région d'Arras, approuvé le 20 décembre 2012.  Le projet de création de la zone commerciale se trouve en cohérence avec les orientations d'aménagement et la PADD annexés au Plan Local d'Urbanisme de la ville de BEAURAINS.  La gestion des eaux pluviales sera pensée en concertation avec la MISE et en conformité avec le Code de l'Environnement.   |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pour quoi.  Compte tenu de la situation du terrain, en bordure de Route Départementale et jouxtant une zone à vocation commerciale, le projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact.  Les voies de desserte et les équipements associés sont pensés dans le respect et l'intégration de l'existant.  Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement Commercial porté par le SESDRA et réaffirmé par le SCOT de la région d'Arras, approuvé le 20 décembre 2012.  Le projet de création de la zone commerciale se trouve en cohérence avec les orientations d'aménagement et la PADD annexés au Plan Local d'Urbanisme de la ville de BEAURAINS.  La gestion des eaux pluviales sera pensée en concertation avec la MISE et en conformité avec le Code de l'Environnement.  Des techniques alternatives de collectes des eaux pluviales (collectes par noues et infiltration à la parcelle) |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pour quoi.  Compte tenu de la situation du terrain, en bordure de Route Départementale et jouxtant une zone à vocation commerciale, le projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact.  Les voies de desserte et les équipements associés sont pensés dans le respect et l'intégration de l'existant.  Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement Commercial porté par le SESDRA et réaffirmé par le SCOT de la région d'Arras, approuvé le 20 décembre 2012.  Le projet de création de la zone commerciale se trouve en cohérence avec les orientations d'aménagement et la PADD annexés au Plan Local d'Urbanisme de la ville de BEAURAINS.  La gestion des eaux pluviales sera pensée en concertation avec la MISE et en conformité avec le Code de l'Environnement.  Des techniques alternatives de collectes des eaux pluviales (collectes par noues et infiltration à la parcelle) |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pour quoi.  Compte tenu de la situation du terrain, en bordure de Route Départementale et jouxtant une zone à vocation commerciale, le projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact.  Les voies de desserte et les équipements associés sont pensés dans le respect et l'intégration de l'existant.  Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement Commercial porté par le SESDRA et réaffirmé par le SCOT de la région d'Arras, approuvé le 20 décembre 2012.  Le projet de création de la zone commerciale se trouve en cohérence avec les orientations d'aménagement et la PADD annexés au Plan Local d'Urbanisme de la ville de BEAURAINS.  La gestion des eaux pluviales sera pensée en concertation avec la MISE et en conformité avec le Code de l'Environnement.  Des techniques alternatives de collectes des eaux pluviales (collectes par noues et infiltration à la parcelle) |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pour quoi.  Compte tenu de la situation du terrain, en bordure de Route Départementale et jouxtant une zone à vocation commerciale, le projet ne semble pas nécessiter une étude d'impact.  Les voies de desserte et les équipements associés sont pensés dans le respect et l'intégration de l'existant.  Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement Commercial porté par le SESDRA et réaffirmé par le SCOT de la région d'Arras, approuvé le 20 décembre 2012.  Le projet de création de la zone commerciale se trouve en cohérence avec les orientations d'aménagement et la PADD annexés au Plan Local d'Urbanisme de la ville de BEAURAINS.  La gestion des eaux pluviales sera pensée en concertation avec la MISE et en conformité avec le Code de l'Environnement.  Des techniques alternatives de collectes des eaux pluviales (collectes par noues et infiltration à la parcelle) |

#### 81 Annexes obligatoires

|   | Objet  |   |
|---|--|---|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;   | × |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir<br>d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  PC 1a  |   |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le poysage lointain;  PC 7 & 8 - PC 6.1a |   |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  PC 2.2a   | x |
| E | Saut pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos  | v |

et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; PC 6.2 & 7.2a

8:2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000

#### Objet

Annexe 6: Arrêté accordant un permis d'aménager au nom de la commune de BEAURAINS

Annexe 7: Projet de règlement de lotissement (PA10) au Permis d'aménager

Annexe 8: Récépissé de déclaration concernant le rejet des eaux pluviales d'une zone commerciale

'Les Longs Champs"

Annexe 9: Courrier de la DRAC relative aux fouilles archéologiques

Annexe 10: Information sur les risques naturel et technologíques de la ville de BEAURAINS.

#### 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait a

Saint Léonard

24/01/2014

Signature

**SCCV BEAURAINS BOREAL** 81 Bd de la Liane 62360 SAINT LEONARD

TEL.: 03 21 99 16 21 SIRET: 749 809 760 00012

X



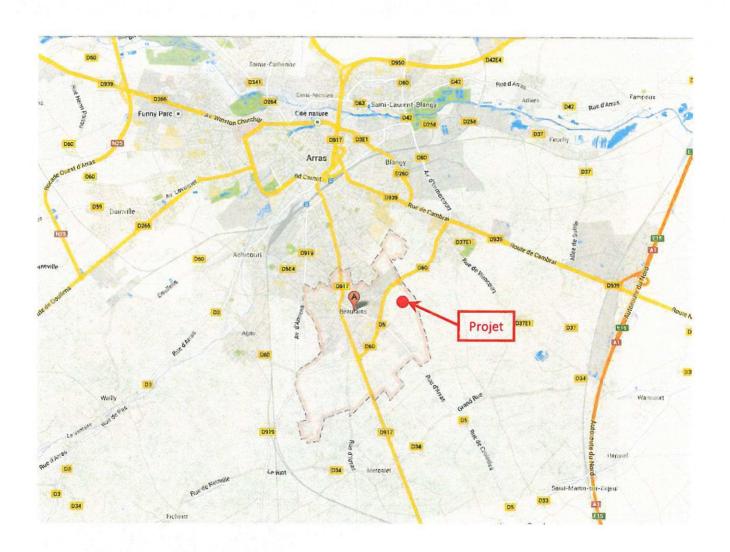


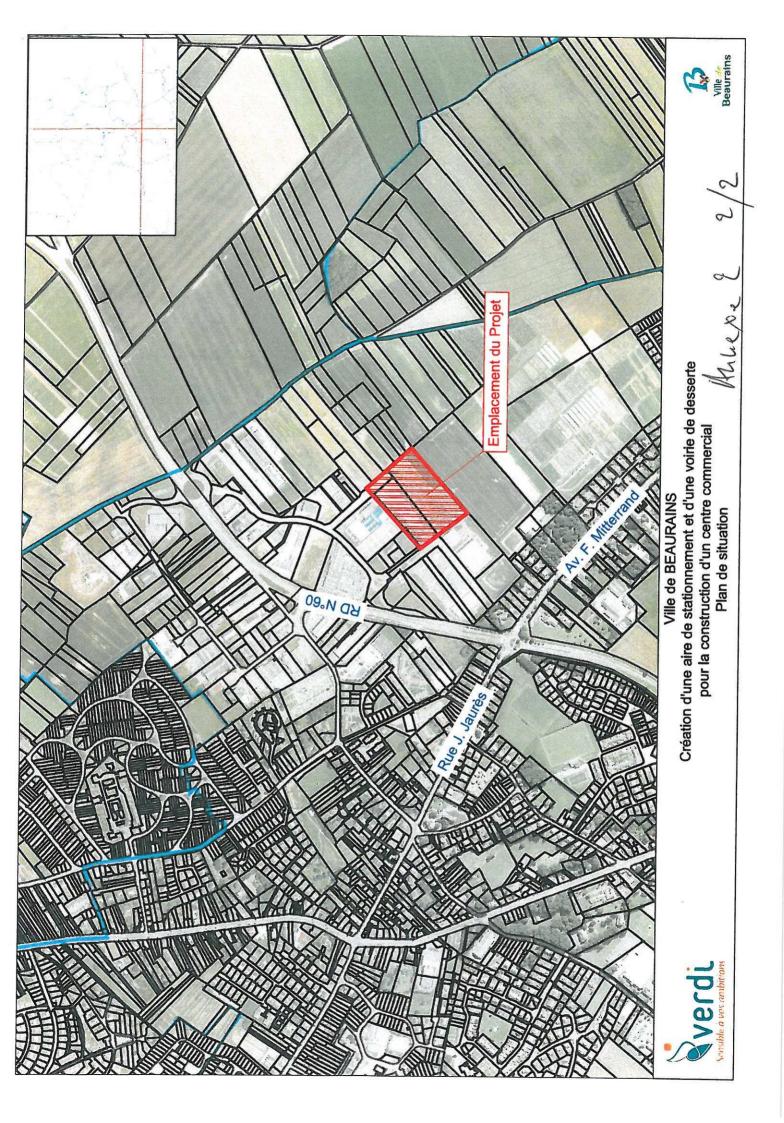
### Ville de BEAURAINS

# Création d'une aire de stationnement et d'une voirie de desserte pour la construction d'un centre commercial

Plan de Situation

Unuesa 2 1/2







LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION, ET NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE UTILISE POUR LA REALISATION, MÉME PARTIELLE DU PROJET REPRESENTE.

EXISTANT - vue aérienne de l'arrière du site





PROJET - vue aérienne de l'amère du site



SCCV BEAURAINS BOREAL
81 Bd dg la Liene
62360 SAINT FEONARD
TEL... : 97 21-99 16.21
SIRET : 149509 780 00012

DPC

ind.A

PROJET - vues aériennes

Parc BOREAL à Beaurains

PC 6.2 & 7.2 a A62

